

Conseil municipal du 27 mai 2010

Compte-rendu de la séance

Etaient présents : Jean-Michel BORGEL, Georges VIGNOUD, Pierre GUIDAT, Jean-Claude GOUVERNEUR, Jean-Louis PATAINI, Bernard BOULANGER, Gabriel HENRIQUET, Daniel ALESSANDRINI, Nacera ALLALOU, Valérie BOCQUET-LEGER, Danièle BRUN, Eric DELESCLUSE, Thierry FERRACHAT, Marie Corinne LAUDES, Jean-Jacques MAURIS, Michel MENDEZ PORCEL, Pierre MICHEL, Michel PAJEAN, Monique PERRIER, Maryse PRETTE, Claude RIOND.

Excusés et représentés par pouvoir : Christiane BRUNET (pouvoir à Jean-Jacques MAURIS), Christine DIETZ (pouvoir à Eric DELESCLUSE),

Conformément à l'article L. 2121.15 du Code général des collectivités territoriales, Michel PAJEAN est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Adoption du compte-rendu du conseil municipal du 13 avril 2010

1/ Cimetière : tarification et durée des concessions

Après avoir rappelé que la procédure de reprise des concessions dans l'ancien cimetière a démarré, monsieur le maire propose à l'assemblée délibérante de réviser la durée et le prix des concessions dans le cimetière communal comme suit :

	DUREE	TARIFICATION
- concessions pleine terre	20 ans	200 €
- concessions caveaux (3 places)	30 ans	170 €
- concessions caveaux (6 places)	30 ans	310 €
- columbarium	30 ans	620 €

La durée des concessions caveaux et du columbarium était auparavant de 50 ans, celle des concessions pleine terre de 30 ans.

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte l'ensemble de la tarification et de la durée des concessions applicables au cimetière communal.

2/ Gymnase et pôle communal multi activités : souscription d'emprunts

Afin d'aider au financement de la réhabilitation du gymnase municipal et à la construction du pôle communal multi activités, monsieur le maire propose de souscrire deux emprunts dont le montant global s'élève à 950 000 €, conformément aux prévisions budgétaires.

- emprunt de 271 250 € au taux de 2,43 % d'une durée de 15 ans auprès de DEXIA,

- emprunt de 678 350 € au taux de 3,53% d'une durée de 19 ans auprès de la Caisse d'Épargne Rhône-Alpes.

Le conseil municipal, à l'unanimité, mandate monsieur le maire pour souscrire ces 2 emprunts.

3/ Délégation du service de l'eau potable : prolongation du contrat pour un an

Après avoir précisé que la prolongation du contrat d'affermage était envisagée pour un an jusqu'au 31 décembre 2010 dans un souci de cohérence avec l'élaboration du schéma directeur d'alimentation en eau potable, monsieur le maire indique que le Code général des collectivités territoriales prévoit que la commission de délégation de service public intervient en cas d'avenant au contrat d'affermage entraînant une augmentation du montant global supérieure à 5%.

Il est prévu que le conseil municipal fixe les conditions de dépôt des listes avant de procéder à l'élection des membres de la commission de délégation de service public :

- les listes peuvent comporter moins de noms qu'il n'y a de sièges à pourvoir (5 titulaires, 5 suppléants)
- elles pourront être déposées auprès de monsieur le maire jusqu'à l'ouverture de la séance du conseil municipal au cours de laquelle il sera procédé à l'élection.

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide les conditions de dépôt des listes pour l'élection des membres de la commission de délégation du service public.

4/ Ecole de musique municipale : année 2010-2011

Monsieur le maire donne la parole à monsieur GUIDAT, adjoint référent pour l'école de musique municipale.

Monsieur GUIDAT propose de faire le point sur la préparation de l'année 2010-2011 en abordant plusieurs points.

a/ bilan financier 2009-2010

Le montant global des dépenses prévisionnelles s'établit à 51 489 € et celui des recettes prévisionnelles à 18 899 € sur l'année 2009-2010 (septembre à juin), soit un déficit de 32 590 € ce qui traduit une amélioration significative du bilan financier (déficit de 65 343 € en 2007 et 69 865 € en 2008).

b/ inscriptions 2010-2011

Il est prévu pour la rentrée prochaine l'instauration d'un parcours découverte des différents instruments. Il sera gratuit et se déroulera entre le 13 septembre et le 23 octobre 2010.

c/ tarification 2010-2011

Monsieur GUIDAT propose de maintenir la grille tarifaire en vigueur pour l'année scolaire 2010-2011 en retenant la possibilité d'appliquer soit le quotient familial, soit un tarif dégressif en fonction du nombre d'enfants inscrits par famille. La tarification la plus avantageuse sera appliquée à la famille.

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte la grille tarifaire pour l'année 2010-2011.

d/ modification du règlement intérieur

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la modification du règlement intérieur de l'école de musique municipale qui porte sur les points suivants :

- composition du comité de pilotage et du comité consultatif
- dispositions financières : possibilité d'instaurer le prélèvement automatique pour la participation financière des familles à l'école de musique municipale.

e/ projet fanfare : centre de loisirs A.C.A. – école de musique

Monsieur GUIDAT présente un projet d'intervention de l'école de musique municipale dans le cadre du centre de loisirs estival de l'Association Cantonale d'Animation (A.C.A.) pour l'encadrement d'un stage d'initiation à la pratique musicale.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de prendre en charge la moitié du coût global de l'intervention soit 475 €.

5/ Personnel communal : saison estivale

Monsieur le maire propose comme chaque année de créer les emplois saisonniers pour la période estivale 2010.

Ces postes sont prioritairement affectés à la piscine municipale, la base de loisirs du lac de Carouge ainsi qu'aux services techniques municipaux et à l'accueil touristique.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide la création de :

- 2 postes d'adjoint technique de 2^{ème} classe horaire affectés aux services techniques municipaux et à la base de loisirs, du 26 juin au 31 août 2010,
- 2 postes de surveillant de baignade qualifiés horaire B.E.E.S.A.N. du 7 au 25 juin 2010,
- 2 postes de surveillants de baignade qualifiés B.E.E.S.A.N. à temps complet, du 26 juin au 29 août 2010,
- 1 poste de surveillant de baignade qualifié B.N.S.S.A. à temps complet, du 26 juin au 29 août 2010,
- 2 postes d'adjoint technique de 2^{ème} classe horaire du 26 juin au 29 août 2010,
- 1 poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps non complet (30 heures) pour l'accueil touristique du 15 juin au 31 août 2010.

6/ Tarification saison estivale 2010

Comme chaque année, monsieur le maire indique qu'il convient de fixer les tarifs relatifs aux activités estivales pour la base de loisirs du lac de Carouge (horodateur) ainsi que pour la piscine municipale.

Monsieur le maire propose de maintenir la tarification en vigueur en 2009 pour cette saison.

Le conseil municipal, à l'unanimité moins une voix contre (Valérie BOCQUET-LEGER), décide de maintenir le seuil de 13 ans pour l'application du tarif réduit enfant à la piscine municipale.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de reconduire la tarification en vigueur pour les activités estivales (piscine municipale et base de loisirs de Carouge).

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de supprimer la vente des cartes postales (0,50 €), des petites affiches (2 €) ainsi que des grandes affiches (4 €) dans le cadre des produits de l'accueil touristique.

7/ Demande de subventions pour programmes d'investissement

Monsieur le maire propose de solliciter l'octroi de subventions auprès du Conseil général de la Savoie et du S.D.E.S. :

- travaux réseaux électriques « le Bourget » (2^{ème} phase) auprès du S.D.E.S. Le coût estimatif des travaux est de 155 569,70 € H.T. (186 061,36 € T.T.C.),
- équipement hivernal du tracteur auprès du Conseil général de la Savoie. Le coût de cette acquisition s'élève à 35 953,18 € H.T. (43 000 € T.T.C.),
- signalisation verticale des arrêts de transports scolaires auprès du Conseil général de la Savoie. Le coût global d'acquisition estimatif est de 7 170 € T.T.C. dont 3 500 € sont pris en charge par le Syndicat des transports scolaires.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de solliciter les subventions les plus élevées possibles pour ces trois programmes d'investissement.

8/ Subventions de fonctionnement 2010 aux associations

Suite au vote du budget primitif, monsieur le maire précise qu'il convient d'entériner par délibération l'attribution des subventions de fonctionnement aux associations pour l'année 2010.

Monsieur BOULENGER, adjoint en charge de la vie associative, présente l'ensemble des propositions de subventions de fonctionnement.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'allouer les subventions suivantes :

association	montant
Harmonie « la Gaieté »	1 700 €
Saint-Pierre Sport FOOTBALL	3 000 €
Amicale Boule	500 €
Saint-Pierre Sport GYMNASIQUE	1 000 €
Saint-Pierre Sport HANDBALL	2 600 €
Amicale Cyclo de l'Arclusaz	300 €
Tennis Club	1 500 €
D.O.J.O. Saint-Pierrain	1 500 €
Arts et Danse	300 €
L'Hermès d'Olympe	300 €
Olympic Club Tennis de Table	1 000 €
Les Chemins de traverse	1 500 €
Les Ménestrels de Miolans	600 €
Amicale pédestre de l'Arclusaz	150 €
D.A.C.S.	1 000 €
Anciens combattants et victimes de guerre	250 €
Total	17 200 €

9/ Convention de gestion du stock de sel de la commune

Monsieur le maire présente le projet de convention qui a pour objet de définir les conditions d'intervention du département pour la gestion du stock de sel de la commune de Saint-Pierre d'Albigny ainsi que les modalités de remboursement de cette prestation par la commune. La consommation annuelle est supérieure à 25 tonnes de sel.

Le conseil municipal, à l'unanimité, mandate monsieur le maire pour signer cette convention avec le Conseil général de la Savoie.

10/ Urbanisme : cession opération lotissement du « hameau de la Lauzière »

Monsieur le maire présente le projet de régularisation d'une cession gratuite à la commune de plusieurs parcelles de terrain sises au lieu-dit « sous la ville » pour une contenance globale de 376 m² dans le cadre de la réalisation du lotissement « le hameau de la Lauzière ».

Le conseil municipal, à l'unanimité, mandate monsieur le maire pour signer l'acte authentique de vente portant cession gratuite de ces parcelles.

11/ Questions diverses

- bulletin municipal

Monsieur FERRACHAT, conseiller municipal, fait le point sur la distribution du dernier bulletin municipal.

- plan communal de sauvegarde (P.C.S.)

Monsieur VIGNOUD présente les objectifs du plan communal de sauvegarde (P.C.S.) et dresse le bilan du travail déjà effectué (diagnostic et cartographie des risques) en précisant que le document est en cours de rédaction.

- hameau de « la Chenolaz »

Madame BOCQUET-LEGER demande si une visite de terrain est prévue au hameau de « la Chenolaz » au sujet de la problématique de l'assainissement.

Messieurs VIGNOUD et GOUVERNEUR confirment qu'une visite sera prochainement programmée.

- compostage

Monsieur MAURIS informe l'assemblée délibérante qu'une campagne de mise à disposition de composteurs, organisée par la C.C.C.S., au prix de 15 € débutera en juin 2010.

La séance est levée à 22h10